

## Secondaire ou fondamental ? Du statut indécis de certains termes de couleur en français

Hélène Du Bois Des Lauriers

Volume 37, numéro 2, juin 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002594ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002594ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Du Bois Des Lauriers, H. (1992). Secondaire ou fondamental ? Du statut indécis de certains termes de couleur en français. *Meta*, 37(2), 331–341.  
<https://doi.org/10.7202/002594ar>

Résumé de l'article

Cet article rend compte des observations faites à partir d'une recherche effectuée auprès d'informateurs québécois et français afin d'établir la distinction entre les termes de couleur fondamentaux, qui semblent former un ensemble fini, et les termes secondaires dont la liste demeure ouverte. Il importe d'examiner quelle est l'unité qui semble se prêter aux opérations de réduction à un ensemble fini de onze termes de couleur fondamentaux en français. La définition du concept de terme de couleur fondamental nous sera utile pour déterminer le statut des termes qui ont suscité le plus d'interrogations, à savoir : *orange, brun, marron, beige, mauve et turquoise*.

## SECONDAIRE OU FONDAMENTAL ? DU STATUT INDÉCIS DE CERTAINS TERMES DE COULEUR EN FRANÇAIS\*

*Les parfums, les couleurs et les sons se répondent (...)*  
Baudelaire, les *Fleurs du mal*, IV, *Correspondances*.

### **Résumé**

*Cet article rend compte des observations faites à partir d'une recherche effectuée auprès d'informateurs québécois et français afin d'établir la distinction entre les termes de couleur fondamentaux, qui semblent former un ensemble fini, et les termes secondaires dont la liste demeure ouverte. Il importe d'examiner quelle est l'unité qui semble se prêter aux opérations de réduction à un ensemble fini de onze termes de couleur fondamentaux en français. La définition du concept de terme de couleur fondamental nous sera utile pour déterminer le statut des termes qui ont suscité le plus d'interrogations, à savoir : orange, brun, marron, beige, mauve et turquoise.*

### **Abstract**

This paper presents the observations collected in research conducted with a group of informants from Québec and France to establish the distinction between basic color terms, which appear to form a finite corpus, and secondary color terms, the list of which is unlimited. It is essential to study the element that seems to favour the reduction to a finite corpus of eleven basic color terms in French. Defining the concept of basic color term will be useful in determining the status of those French terms that presented the most difficulties, *i.e. orange, brun, marron, beige, mauve and turquoise.*

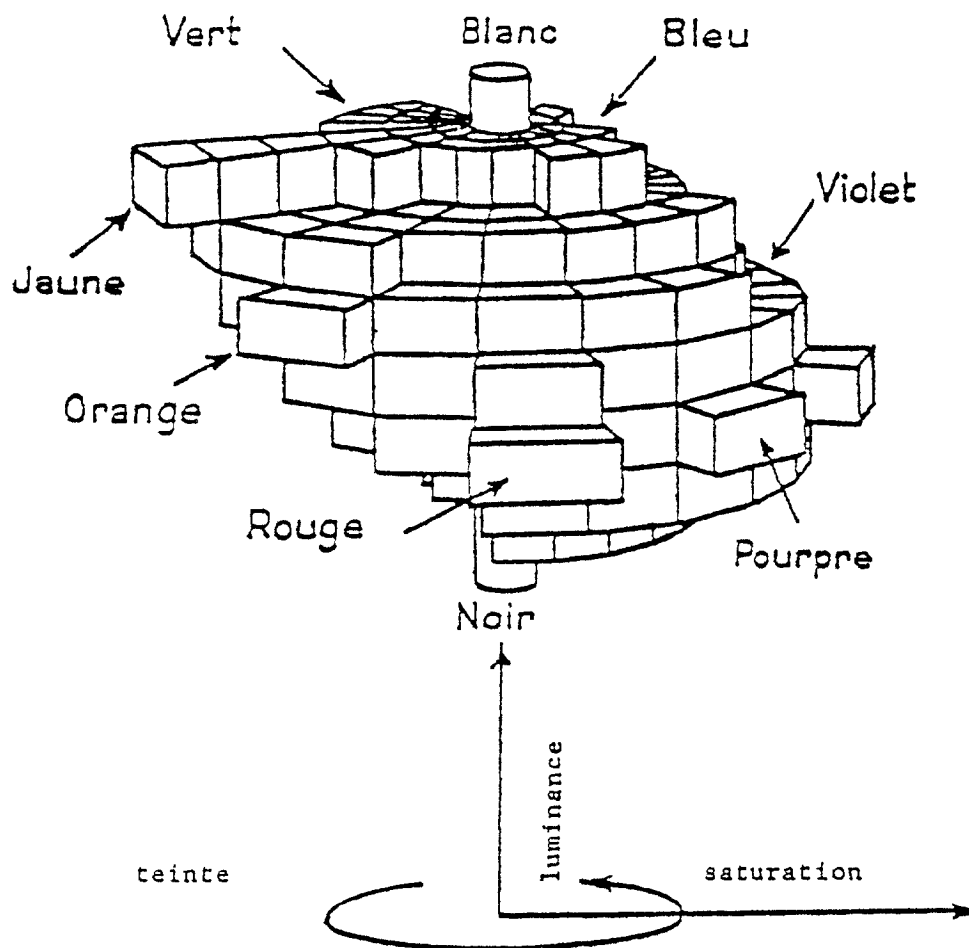
### **INTRODUCTION**

On peut distinguer en français des termes de couleur fondamentaux et des termes de couleur secondaires. Mais il en est dont le statut est ambigu. C'est sur eux que nous nous proposons d'esquisser une mise au point. Pour ce faire, nous rappellerons brièvement comment nous avons procédé pour mener notre enquête et sur quels critères nous nous sommes appuyée pour déterminer ce qui est un terme de couleur fondamental en français.

Dans un premier temps, il nous a paru nécessaire d'établir la distinction entre les termes de couleur fondamentaux, qui semblent former un ensemble fini, et les termes secondaires dont la liste demeure ouverte. La dénomination des couleurs en français est-elle délimitée par un ensemble fini de onze termes de couleur fondamentaux, comme le propose la thèse universaliste de Berlin et Kay (1969) prolongée par les travaux de Kay et McDaniel (1978) ?

Notre recherche est fondée sur le tableau de couleurs de Berlin et Kay qui comprend 329 échantillons de couleurs fournis par la Munsell Color Company ; dans cette étude, on entendra par point un des échantillons de ce tableau. Pour établir ce tableau de stimuli, Berlin et Kay ont réparti uniformément, en quarante teintes et huit degrés de luminance, les 320 échantillons chromatiques relevés de la couche externe du solide de couleurs de Munsell où l'on trouve la saturation maximale de chaque teinte et de chaque degré de luminance des couleurs spectrales.

Les stimuli de Berlin et Kay comportent également une colonne achromatique d'échantillons neutres s'échelonnant du noir (luminance 1) au gris le plus pâle (luminance 9) qui correspond au blanc dans les analyses de Berlin et Kay. Cette colonne achromatique est l'homologue de l'axe vertical du solide de Munsell.



**Figure 1** Représentation dans l'espace du solide des couleurs de Munsell Déribéré – (1975: 115)

La figure 1 donne la représentation dans l'espace du solide des couleurs de Munsell dont l'axe vertical va du noir (à la base) au blanc (au sommet), en passant par toutes les nuances de gris. Il s'agit de la variable de luminance. La tonalité ou teinte est représentée

à la surface et varie le long du trajet tracé par la flèche circulaire. Sur l'axe, la saturation est nulle ; elle s'accroît pour devenir maximale à la surface. Une couleur est d'autant plus vive qu'elle est plus éloignée de l'axe vertical. Il convient de préciser que la saturation est liée à la nuance de gris. La forme irrégulière du solide de Munsell permet d'observer les particularités de chaque teinte. Ainsi, les teintes jaunes sont toujours relativement claires, contrairement aux teintes de bleu qui ne peuvent être à la fois saturées et claires.

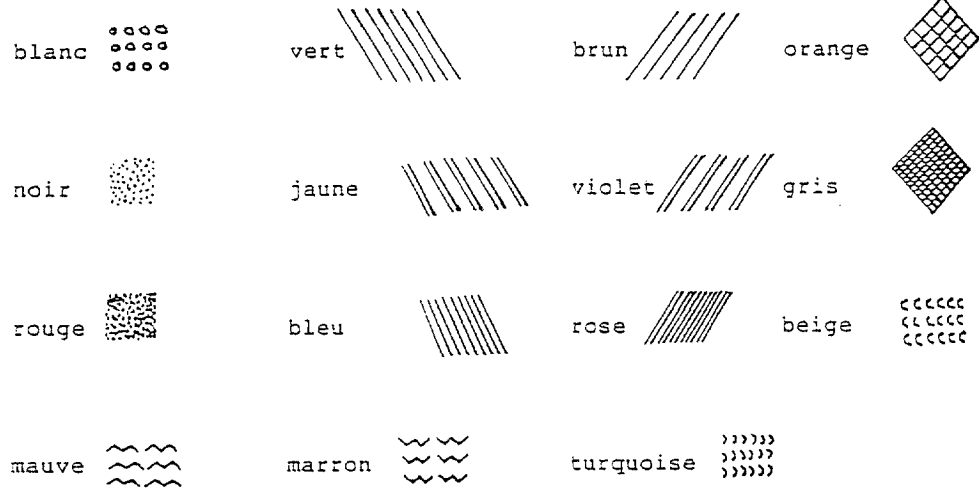
C'est à la suite d'échanges spontanés, où nous avons décelé chez l'interlocuteur un vocabulaire descriptif de la couleur assez précis, que nous avons sélectionné les informateurs les plus aptes à constituer un groupe de qualité pour notre étude. Nous en avons réuni seize : huit femmes et huit hommes. Tous nos informateurs, de classe moyenne ou d'une classe supérieure, sont des locuteurs natifs du français ; dix d'entre eux sont originaires du Québec et six, de France. Chaque groupe d'âge, de la vingtaine à la « quatre-vingtaine », est représenté. Notons simplement ici que nous avons interrogé chacun de nos informateurs québécois à deux reprises et ce, à au moins un mois d'intervalle. Les résultats dans les deux cas étaient, en général, très concordants.

Après avoir analysé les données des enquêtes auprès des dix informateurs québécois, nous avons voulu vérifier s'il existait, entre le Québec et la France, des variantes dialectales dans le domaine des couleurs. Pour ce faire, nous avons fait appel à six informateurs de l'Hexagone (trois femmes et trois hommes). Les résultats de cette enquête subséquente étant probants, nous avons décidé de ne pas pousser plus loin nos recherches ; il était clair qu'une seconde enquête aurait été superflue.

Nous n'avons influencé en aucune façon nos informateurs, leur laissant entière liberté dans leur énumération des termes de couleur fondamentaux. Après avoir procédé à cette énumération, l'informateur devait indiquer par une pastille noire où se trouvait, sur le tableau recouvert d'une feuille acétate, le point le plus caractéristique de chaque tonalité. Le témoin pouvait indiquer un ou, et c'est là le cas général, deux points jugés caractéristiques. Cette première étape franchie, l'informateur devait délimiter la plage de chaque tonalité.

Après une pause, nous passons à l'épreuve suivante qui consistait à déverser tous les termes de couleur secondaires qui venaient à l'esprit de l'informateur à la vue des stimuli. Sur une nouvelle feuille acétate, le terme obtenu a été inscrit à l'endroit approximatif. Il convient de spécifier que l'informateur n'avait plus sous les yeux le premier acétate représentatif des plages de chaque tonalité. L'analyse en cours des termes de couleur secondaires nous révélera si les indications fournies par les informateurs dans la deuxième partie de l'épreuve concordent avec celles de la première partie, mais nous n'aborderons pas ce point maintenant, ce serait là déborder le cadre de notre sujet. En tout, cinquante-deux tableaux viennent étayer nos recherches.

Nous avons regroupé à la figure 2 la plage des points les plus caractéristiques et déterminé ensuite, selon les fréquences, les deux foyers de chaque tonalité. Afin de bien distinguer chaque tonalité sur le diagramme, nous avons adopté des symboles dont voici la légende :



Que nous ayons intégré dans ce diagramme les termes **beige**, **mauve** et **turquoise** ne signifie en rien que nous les considérons comme fondamentaux. Le fait d'avoir été jugés fondamentaux par au moins deux informateurs leur a valu de paraître sur ce diagramme.

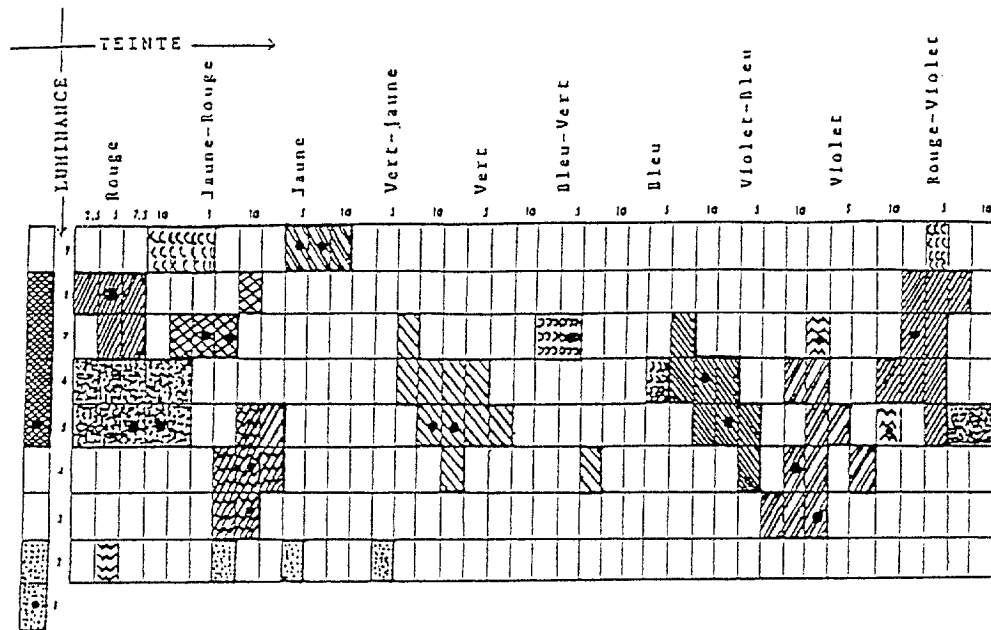


Figure 2 Plages des points les plus caractéristiques incluant le beige, le mauve, le marron et le turquoise.

### DÉFINITION DU CONCEPT DE TERME DE COULEUR FONDAMENTAL

Il importe d'examiner quelle est l'unité qui semble se prêter aux opérations de réduction à un ensemble fini de termes fondamentaux. Berlin et Kay (1969 : 6-7) définissent le *basic color term* comme :

- a) une unité monolexémique, en ceci que sa signification ne peut être prédite de la signification de ses éléments constituants (ce critère élimine les termes comme *bleu-vert*, *rougeâtre*, *de couleur citron*, *de la couleur des roses de mon jardin*) ;
- b) une unité dont la signification n'est pas comprise dans celle d'aucun autre terme de couleur (ce critère élimine les termes *framboise* et *cerise*, qui sont des nuances du rouge pour la majorité des locuteurs de langue française) ;
- c) une unité dont l'usage n'est pas restreint à une catégorie particulière d'objets, comme les termes *alezan* et *bai* qui décrivent la robe d'un cheval ;
- d) une unité qui se présente avec une stabilité certaine (évidence psychologique) chez les informateurs : tendance à apparaître au début des listes d'énumérations de termes de couleur, constance de la référence parmi les informateurs et dans l'usage, et enfin présence du terme dans les idiolectes de tous les informateurs. Ce dernier critère élimine les exemples déjà cités, comme *alezan*, *bai*, *de la couleur des roses de mon jardin*.

Si les quatre critères précédents laissent subsister des cas douteux, on n'accordera pas alors le statut de terme de couleur fondamental aux cas où l'unité terminologique :

- e) n'aurait pas les mêmes propriétés distributionnelles que les termes non douteux. Ainsi, le français permet les formes *rougir*, *rougeâtre*, *verdir*, *verdâtre*, mais l'usage entérine-t-il les formes *\*turquoisâtre*<sup>1</sup>, *mauvâtre* et *beigeâtre* ?

Il existe dans certaines langues des adverbes quantificateurs comme *très* (*très noir*), *un peu* (*un peu rouge* : rose, beige, marron clair ; *un peu noir* : bleu moyen), etc. Cette particularité du critère e) ne s'applique pas au français<sup>2</sup>.

- f) l'unité peut aussi désigner un objet ou une matière ayant cette couleur, comme *or*, *argent*, *cendré*. Si l'analyse du terme *orange* selon les quatre premiers critères suscitait des interrogations, ce critère pourrait l'éliminer ;
- g) l'unité est un emprunt récent (*loden* : vert particulier des manteaux autrichiens) ;
- h) l'unité est morphologiquement plus complexe que les termes non douteux (*bleu-vert*).

Grâce à ces critères établis par Berlin et Kay, nous avons pu dégager onze termes de couleur fondamentaux en français : *blanc*, *noir*, *gris*, *rouge*, *rose*, *jaune*, *orange*, *brun* / *marron*, *vert*, *bleu* et *violet*. Trois autres termes pouvaient se voir attribuer le statut de couleur fondamentale : *mauve*, *beige* et *turquoise*. Une analyse des résultats a démontré que leur statut était particulier.

Il convient de nous limiter aux termes qui ont suscité le plus d'interrogations. Nous nous attarderons donc aux termes **orange**, **brun** et **marron**. Un bref aperçu des termes **beige**, **mauve** et **turquoise** nous aidera à cerner les critères qui sont opératoires en français.

### ORANGE

Trois informateurs sur seize ont hésité avant de considérer le terme de couleur **orange** comme fondamental ; ils avaient toujours entendu, depuis leur enfance, le terme **jaune-orange**. Ils en déduisaient donc que l'orange était une nuance du jaune. Ils ajoutaient ensuite que l'orangé était une couleur du spectre solaire ; **orange** aussi devait donc être une couleur fondamentale. Une autre réflexion a été apportée : quatre informateurs ont exprimé que l'on disait aussi **orangé** parfois, mais que, selon eux, on

utilisait de façon générale le terme **orange**, plutôt qu'**orangé**, et qu'au mieux **orangé** partageait le statut fondamental avec **orange**.

Nous avons voulu vérifier les définitions de **orange** et **orangé** que donne le *Petit Robert* (1987 : 1317). À l'article **orangé**, on trouve «Voir tango». L'examen du terme de couleur tango nous a menée à une découverte intéressante : ce terme est défini comme un **orange très vif, un orange foncé**.

Si le *Petit Robert* (1987 : 1920) et le *Grand Larousse de la langue française* (1978 : VII-5935) décrivent le terme de couleur secondaire **tango** comme un orange, et non un orangé, c'est que le terme de couleur fondamental, en situation linguistique, est **orange**. D'ailleurs, les corpus expérimental et textuel étudiés ne présentent aucun exemple dont le terme de base pour la formation des termes secondaires soit **orangé**. De plus, à la lecture du *Grand Robert* (1988 : VI-961), on constate qu'**orange** a plusieurs dérivés et un composé : *orangé, orangeade, orangeat*. 1. *oranger* (arbre), 2. *oranger* (verbe), *orangère, orangette, orangine* et *mine-orange*. Nous sommes en présence d'une hiérarchie dérivationnelle où le terme **orange** domine le terme **orangé**.

Il convient de citer ici les remarques de Kristol :

Selon le système de classification proposé par Berlin et Kay les langues romanes littéraires feraient donc partie du groupe des langues à système lexical chromatique évolué («*stage VII systems*»). Une seule divergence est à noter : leurs critères de délimitation du lexique de base étant trop formels — faiblesse de leur enquête qui n'en diminue pas pour autant la portée générale — ils sont amenés à intégrer l'orange dans les couleurs de base. Pour nous, cette couleur (tout comme l'olive) ferait plutôt partie d'un «stade évolutionnaire supplémentaire» dont les deux auteurs américains prévoient l'existence (1978 : 48).

Par contre, plus loin, les observations de Kristol corroborent notre argument :

D'un point de vue sémantique, nous pouvons constater toutefois que les termes des deux champs voisins, le rouge et le jaune, sont en train de perdre la possibilité de marquer les nuances de l'«orange» ou l'ont déjà perdue ; nous croyons pouvoir affirmer que «orange» est devenu un champ [sémantique] (1978 : 274).

Il convient de préciser qu'à aucun moment les hésitations des informateurs n'ont porté sur le référent du terme orange ; le critère f) de Berlin et Kay n'accorde pas le statut fondamental aux termes de couleur dont on saisit le référent objet ou matière. Le terme **orange** a vraiment franchi la conscience linguistique : le fruit n'est plus perçu derrière le terme.

Si l'on accepte le statut fondamental du terme de couleur **orange**, un idéal de langue laisse supposer que l'usage en vienne un jour à entériner cet adjectif comme variable au même titre que **mauve** et **rose** qui sont devenus de vrais adjectifs, variables. Si l'on admet la variabilité de l'adjectif rose, *des joues roses*, alors que dans la définition l'on compare cette couleur à la fleur du même nom, il apparaît évident que la couleur orange, que l'on décrit comme celle du fruit du même nom, pourrait aussi avoir un adjectif variable. De tous les termes de couleur fondamentaux, seuls **orange** et **marron** sont invariables. Il y a là la trace de l'intégration récente de ces deux termes à l'ensemble des termes de couleurs fondamentaux. On trouve certaines hésitations dans l'usage et il arrive que des auteurs, comme Pierre Loti et Jérôme Tharaud, ne se conforment pas à la règle ; ainsi, «Robes rouges, vertes ou **ORANGES**» et «Tuniques **JONQUILLES**, violettes, **AMARANTES**, **ORANGES**» Grevisse (1986 : 882). Cette tendance décelée à l'accord est une preuve qu'en français la variabilité de l'adjectif de couleur **orange** commence à se dessiner vers la normalisation et le fait que certains auteurs dérogent à l'usage confirme le statut acquis du terme **orange**.

**BRUN**

Au Québec, **brun** tend à avoir la même valeur que *brown* et s'applique à un ensemble de teintes qui vont du jaune au noir et du rouge au vert. Les informateurs québécois consultés ont favorisé le terme **brun** à l'unanimité. Il convient donc de retenir **brun** comme terme de couleur fondamental pour le français du Québec.

Nous avons voulu connaître la valeur du **brun** en français standard. Pour ce faire, nous avons interrogé six témoins français. À l'énumération des termes fondamentaux, chacun a d'abord mentionné le terme **brun**, car, disaient-ils, c'est le terme en usage au Québec ; de plus, l'un des informateurs est Alsacien et, chez lui, on dit **brun** sous l'influence de l'allemand *braun*. Nous avons alors spécifié que nous souhaitions étudier le français parlé en France. Chaque témoin a ainsi précisé que le terme **marron** était généralisé pour toutes les nuances de cette couleur. Deux témoins ont ajouté que le **brun** était réservé aux tonalités très foncées de cette zone et à la désignation de la couleur du teint et des cheveux.

Le *Grand Robert* (1988 : II-212) définit le terme **brun** comme suit : «D'une couleur sombre entre le roux et le noir.»

Il convient de souligner le parallélisme des termes **brun** et **blond** en français standard. Ces termes de couleur spécifiques ont trait à la couleur du teint et des cheveux ; ils définissent par la suite des teintes variables qui gravitent respectivement autour du marron et du jaune. Le critère c) de Berlin et Kay rejette les termes dont l'usage est restreint à une catégorie particulière d'objets. À ce titre, le terme **brun** ne pourrait être retenu comme fondamental. Mais il se trouve qu'au Québec, peut-être sous l'influence de *brown*, **brun** a fini par devenir une couleur fondamentale qui recoupe une gamme plus étendue que le marron du français standard. Ainsi, le *Grand Robert* (1988 : II-212) cite un exemple de l'Académie à l'appui du brun : «Cette étoffe tire sur le brun, elle est d'un beau brun (Académie)» et, un peu plus loin : «Une robe brun pâle, brun clair.» Le *Trésor de la langue française* (1975 : IV-1031) apporte un autre exemple où le brun est utilisé en parlant de vêtements : «Être habillé de brun. Le brun lui va bien.» Cette acception est aussi entérinée par Littré (1987 : I-652) : «Cette étoffe est d'un beau brun.» Il semble que ces exemples rejoignent le concept québécois du terme **brun**. En français standard, la couleur brune est également utilisée en peinture, où l'on observe les bruns d'un tableau :

[...] le goût d'une matière liée souvent à une gamme qui va du blanc au brun en passant par les ocres, et qu'a retrouvée parfois Derain<sup>3</sup>.

Cette citation de Malraux est renforcée par un article encyclopédique du *Grand Larousse* (1987 : I-451) où l'on définit ainsi la couleur brune en peinture :

La couleur brune est un orange plus ou moins jaune, peu saturé et de clarté faible. De nombreux pigments et un grand nombre de colorants sont originalement bruns.

Si l'on pousse la recherche un peu plus loin, on constate qu'à l'article **couleur**, le *Grand Robert* (1988 : II-985) donne une liste de désignations de couleurs où apparaît, entre parenthèses, la classification de chacune des couleurs énumérées. Le terme brun y est présenté comme un générique sous lequel défilent les spécifiques *acajou*, *café au lait*, *havane*, *marron*, *mordoré*, *noisette*, etc. Cependant, en français standard, l'usage entérine le terme **marron** comme fondamental.

**MARRON**

Les informateurs ont manifesté quelques hésitations en ce qui a trait aux points les plus caractéristiques du marron. Ainsi, nous avons relevé sept points caractéristiques.



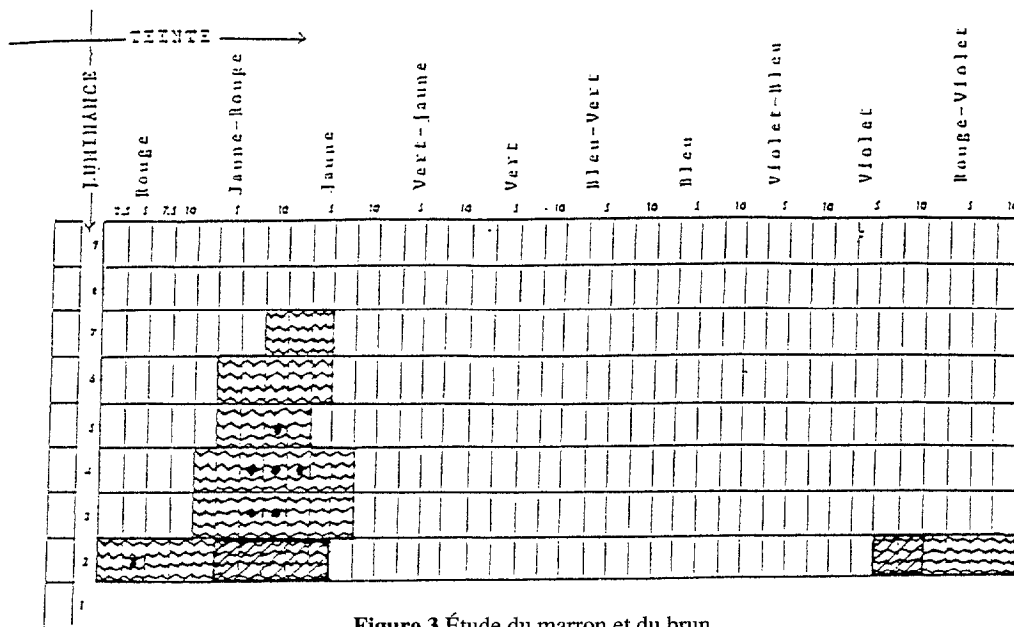


Figure 3 Étude du marron et du brun

Les dictionnaires consultés s'accordent à définir le terme marron comme suit : «de couleur brun-rouge» et le *GLLF* (1978 : IV-3252) donne : «couleur brun-rouge des marrons», ce qui ne laisse pas entrevoir la possibilité d'une plage aussi étendue du marron. L'usage en a décidé autrement et, en français standard, le terme **marron** désigne toutes les nuances de cette couleur, sauf peut-être les nuances très foncées délimitées plus haut, et encore, car la plupart des informateurs ont précisé que le marron désignait toutes les nuances de cette zone. Il convient de préciser que les informateurs québécois attribuent le terme **marron** aux nuances brun-rouge, ce qui en fait, pour eux, un terme secondaire.

En français standard, les critères b) et f) qui, selon Berlin et Kay, traitent des nuances et des référents physiques respectivement, ne sont pas retenus. Pour les informateurs français, le terme **marron** n'est pas une nuance ; de plus, l'on sent bien la grande autonomie du terme vis-à-vis de son référent. Cette autonomie est acquise pour le terme **marron** qui devient abstrait et se rallie maintenant à la liste de termes fondamentaux.

Les résultats de notre enquête corroborent ce qu'avait déjà observé Annie Meunier :

Cette autonomie est acquise pour rose, pour marron, mauve, orange et violet, ce qui laisse supposer que des termes empruntés se détachent à la longue de leur référent pour devenir abstraits et enrichir la liste de termes qui constitue le sommet de la hiérarchie distributionnelle, liste qui [...] paraît fermée (1978 : 175).

Une remarque semble toutefois s'imposer : parmi les adjectifs de couleur fondamentaux, cet adjectif demeure le seul avec *orange* à être invariable. On observe cependant certains écarts à la règle relevés par Grevisse (1986 : 882) chez des auteurs comme François Mauriac, *Chemins de la mer*, vol. III, Julien Green, *Journal*, 8 juillet 1933, et Marguerite Yourcenar, *Souvenirs pieux*, p. 122, qui ont accordé la marque du

pluriel au terme marron : *Yeux marrons*. Cette tendance semble s'accroître, ce qui révèle une évolution vers la normalisation.

Nous avons cru utile d'étudier les termes **beige**, **mauve** et **turquoise** selon les critères établis par Berlin et Kay, afin de déterminer leur statut.

#### BEIGE

Le critère b) élimine les termes dont la signification est comprise dans un autre terme de couleur, c'est-à-dire les termes désignant une nuance d'une autre couleur fondamentale. Après consultation des dictionnaires usuels, nous avons trouvé deux définitions où le **beige** y apparaît sous quatre couleurs fondamentales différentes : on le définit comme un *brun très clair*, un *blanc cassé*, un *gris jaunâtre* (*Grand Robert* (1988 : I-924).

De plus, nos enquêtes ont révélé un chevauchement avec le **rose** et le **gris**. Aucune case ne lui appartient en propre. Nous pouvons affirmer que ce terme désigne une nuance. De ce fait, il ne peut être retenu comme terme de couleur fondamentale. Toutefois, le fait que le terme *beige* ait été plus fréquemment cité que le rose et le gris dans les zones d'ambiguïté de la luminance<sup>9</sup> montre bien le caractère ambivalent de ce terme qui, tout en étant secondaire, prend de plus en plus de valeur à titre de terme de couleur fondamentale. Il n'y a qu'à constater l'évolution dans la dérivation du terme. Au xx<sup>e</sup> siècle, apparaissent les formes *beigeasse* et *beigeâtre* qui, cependant, ont une connotation péjorative. Le terme *beige* fait partie du vaste ensemble des termes de couleur secondaires, mais l'on doit se rendre à l'évidence que son accession au statut de terme fondamental est en train de s'accomplir. Nous le qualifierons donc de terme ambivalent.

#### MAUVE

L'analyse des données de notre enquête a révélé une dichotomie du mauve et du violet. Au premier abord, l'application à **mauve** des critères de Berlin et Kay nous incite à rejeter ce terme comme fondamental. Le critère b) n'est pas rempli. Le *Grand Robert* (1988 : VI-315) donne cette définition : «D'une couleur violet pâle, semblable à celle de certaines fleurs de mauve.» **Mauve** serait donc une nuance de **violet**. Toutefois, le critère f), selon lequel une unité terminologique ne peut aussi désigner un objet ou une matière ayant cette couleur, ne limite pas vraiment l'accès du mauve au statut de couleur fondamentale, car même si **mauve** peut désigner une fleur ou un «grand parapluie de couleur vive (comparé plaisamment à une fleur de mauve)» selon le *Grand Robert* (1988 : VI-316), ce terme est devenu abstrait ; on ne pense pas à la fleur de mauve ni à un grand parapluie de couleur vive lorsqu'on désigne un objet de cette couleur. D'autre part, la couleur elle-même n'est pas identifiée avec certitude. La preuve en est que même un rose foncé a été désigné comme représentatif du mauve, alors que le *Larousse* (1987 : IV-1990) le définit comme un «*violet pâle à reflets blancs*».

Le terme **mauve** présente déjà deux dérivés, *mauvâtre* (1959) et *mauvéine* (1878), ce qui permettrait de détecter son accès au statut de terme fondamental. L'évolution est perceptible pour le mauve qui, tout en demeurant dans la longue liste de termes de couleur secondaires, est sur le point de devenir fondamental tout comme le rose. Nous le qualifierons donc également de terme ambivalent.

#### TURQUOISE

Il apparaît évident que, dans notre enquête, le turquoise est une nuance du bleu ou du vert, selon la case désignée. Les critères b) et f) éliminent donc ce terme de l'ensemble

des termes fondamentaux. De plus, les dictionnaires ne répertorient aucun dérivé du terme **turquoise** ; le critère e), selon lequel le statut de terme de couleur fondamental ne peut être accordé si l'unité terminologique n'a pas les mêmes propriétés distributionnelles que les termes non douteux, n'est donc pas rempli.

Il ne faut pas, au reste, se laisser abuser par Kay et McDaniel (1978 : 641) qui entrevoyent la possibilité que des termes comme *aqua / turquoise*, *maroon / burgundy* et *chartreuse / lime* deviennent des termes fondamentaux :

[...] *it is possible that several now non-basic color terms in English, used to name intersections of fundamental response categories, will become basic in the future, e. g. aqua / turquoise (green + blue), maroon / burgundy (black + red), and chartreuse / lime (yellow + green). Some of these may already be basic terms for some speakers. The process that characterizes derived category formation has not been logically exhausted by any known language ; so there is no apparent reason to believe that the process will not continue, extending basic color-term lexicons beyond their present eleven terms.*

En effet, cela vaut pour l'anglais, et non pour le français. On peut toutefois concevoir que le terme **turquoise** puisse un jour acquérir un statut fondamental en français. Il est vrai que les propriétés distributionnelles sont limitées, mais la langue évolue et les formes qui nous paraissent irréalisables maintenant pourraient devenir acceptables. L'intersection bleu-vert aurait ainsi un terme qui lui est propre. Actuellement, **turquoise** ne peut accéder au statut fondamental. Nous le considérerons donc comme un terme de couleur secondaire.

#### CONCLUSION

Il ressort de ces observations que le système de couleurs français est un système de type VII<sup>4</sup> constitué de onze termes de couleur fondamentaux : *blanc, noir, gris, rouge, rose, jaune, orange, brun / marron, vert, bleu et violet*. Deux autres termes, *beige et mauve*, tentent de se rajouter à la liste de termes fondamentaux. Il semble donc, à la lumière de cette brève analyse, que le système français de dénomination des couleurs soit en train d'accéder à un stade plus complexe.

HÉLÈNE DU BOIS DES LAURIERS  
*Association canadienne de normalisation, Montréal, Canada*

#### Notes

\* Communication présentée au 4<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne de traductologie au Congrès des sociétés savantes 1991, tenu à l'université Queen's de Kingston, les 28, 29 et 30 mai 1991.

1. L'astérisque placé à la gauche d'un terme indique une forme douteuse.
2. C'est le cas des Mbay de Moïssala (une ethnie sara du sud du Tchad). Cf. *Caprile* (1971).
3. Citation d'André Malraux, *Voix du silence*, p. 194, in *Grand Robert* (1988 : IV-813).
4. Selon la théorie universaliste et évolutionniste de Berlin et Kay (1969) et Kay et McDaniel (1978).

#### BIBLIOGRAPHIE

- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1971) : *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, ouvrage couronné par l'Académie française, deuxième édition, Québec, Bélisle, Éditeur Inc., 1390 p.
- BERLIN, Brent and Paul KAY (1969) : *Basic Color Terms. Their Universality and Evolution*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 178 p.
- CAPRILE, Jean-Pierre (1971) : *La Dénomination des couleurs chez les Mbay de Moïssala (une ethnie sara du sud du Tchad)*, Paris, SELAF 26, 66 p.

- CNRS, Centre national de la recherche scientifique, Institut de la langue française, Nancy (1971-1988): *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles (1789-1960)*, publié sous la direction de Paul Imbs de l'Institut, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 13 volumes, pagination discontinuée.
- DARBELNET, Jean (1988): *Dictionnaire des particularités de l'usage*, édition revue et corrigée, Québec, Presses de l'Université du Québec, 215 p.
- DÉRIBÉRÉ, Maurice (1975): *La Couleur*, collection «Que sais-je?», n° 220, Paris, Presses universitaires de France, 128 p.
- GLLF (1971-1978): *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*, sous la direction de Louis Guilbert, Paris, Librairie Larousse, 6730 p.
- GREVISSE, Maurice (1986): *Le Bon Usage. Grammaire française*, douzième édition refondue par André Goosse, Paris-Gembloux, Duculot, 1768 p.
- HANSE, Joseph (1987): *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, deuxième édition mise à jour et enrichie, Paris-Gembloux, Duculot (imprimé en Belgique sur les presses Duculot), 1031 p.
- KAY, Paul et Chad K. MCDANIEL (1978): «The Linguistic Significance of the Meanings of Basic Color Terms», *Language*, vol. 54, n° 3, sept. 1978, pp. 610-647.
- KRISTOL, Andres M. (1978): *Color. Les Langues romanes devant le phénomène de la couleur*, Zurich, Éditions Francke Berne, 409 p.
- LAROUSSE (1987): *Grand Larousse en 5 volumes*, Paris, Librairie Larousse, 3263 p.
- LAROUSSE (1973): *La Grande Encyclopédie Larousse*, Paris, Librairie Larousse, vol. 6, pp. 3405-3411.
- LITTRÉ, Émile (1987): *Dictionnaire de la langue française*, édité par Encyclopædia Britannica Inc., Chicago, 6 volumes et 1 supplément, 6809 p.
- MEUNIER, Annie (1978): «La couleur et ses termes en français», *Voir et nommer les couleurs*, publié sous la direction de Serge Tornay, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université de Paris X, pp. 167-181.
- ROBERT, Paul (1988): *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Le Grand Robert de la langue française*, deuxième édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 9 volumes, pagination discontinuée.
- ROBERT, Paul (1987): *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Le Petit Robert 1*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2173 p.